Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212203905-20260320-20260206-DE

Mairie de Yvias
Côtes d' Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à 18 heures 00, en application des articles L.283 à L.293 et R. 148 du code électoral, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Mme LE GRAET Karine, Maire de Yvias dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 16 mars 2026,

Étaient présents : LE GRAET Karine, EON Catherine, GRANAL Delphine, LE MEUR Daniel, CARRIER Jean, COLLET Philippe, LE GONIDEC Julie, LIBOUBAN Nicolas, ANDREUX Muriel, DELVALLEE Bruno, LE MEUR Anne-Marie, PERROT Hélène, TICOS Bruno, ZIEGELMEYER Marie-Claire, *JOUBIN David*

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents 15 Votants : 15

Secrétaire de séance : Mme EON Catherine
Présente : ROLLAND Florence – secrétaire de Mairie

FIXATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Il est demandé au conseil municipal sur proposition de Madame le Maire,
Vu. le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 20 mars 2026 portant élection du maire,
Vu la délibération du 20 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints,
Vu la délibération du 20 mars 2026 portant élections des adjoints,
Considérant qu'il revient au conseil municipal de fixer le nombre de conseillers municipaux délégués,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de fixer à un le nombre de conseiller municipal délégué.

Le Maire,

Karine LE GRAET

